



COPIE

Monsieur Philippe Decrey
Conseiller administratif
Mairie de Thônex
58, chemin du Bois-des-Arts
1226 Thônex

Thônex, le 10 juillet 2014

Monsieur le Conseiller administratif,

De plus en plus de poids lourds bruyants apparemment liés au chantier du CEVA passent par l'axe Tronchet-Jeandin : camions-bétonnières, camions à bennes transportant gravier, sable ou gravats...alors que nous avons compris qu'un tracé avait été défini au départ pour la circulation du chantier et que celui-ci évitait précisément cet axe.

Je joins quelques photos prises ces derniers jours à raison de dix minutes chaque jour, à des heures différentes, périodes durant lesquelles on peut compter entre cinq et huit véhicules de ce type, bien entendu à l'exclusion des poids-lourds transportant des marchandises non liées au chantier ainsi que des nombreux véhicules de livreurs et d'artisans qui surchargent quotidiennement cet axe depuis des années mais ça, c'est une autre histoire.

J'espère que le présent courrier ainsi que d'éventuelles autres plaintes reçues de la part des riverains de l'axe Tronchet-Jeandin permettront aux autorités communales d'intervenir auprès des responsables du chantier afin que les tracés convenus soient respectés et que ce trafic fortement incommodant cesse enfin.

En vous remerciant d'avance pour les démarches que vous entreprendrez dans ce sens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, mes salutations respectueuses.

Ashwani K. Singh

Président par intérim
Association Résidence Apollo (ARA)

Annexe : mentionnée



ASSOCIATION RÉSIDENCE APOLLO



*p.a. Ashwani K. Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex*

*Tél. : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
E-mail : asingh@apexserv.com*



ASSOCIATION RÉSIDENCE APOLLO



*p.a. Ashwani K. Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex*

*Tél. : 022 860 13 66
Portable : 079 372 97 70
E-mail : asingh@apexserv.com*



Thônex

COPIE

DIRECTION DE PROJET CEVA
Rue de Lausanne 16 bis
1201 GENEVE

Thônex, le 2 septembre 2014
CA-PHD/sbs/2014-0802

Concerne : chantier du CEVA – axe Tronchet-Jeandin

Messieurs,

Nous vous prions de trouver, en annexe, le courrier original du 10 juillet 2014 de Monsieur Ashwani SINGH, Président par interim de l'Association Résidence Apollo.

A sa lecture, vous constaterez que ses résidents se plaignent, photos à l'appui, que de plus en plus de poids lourds bruyants, apparemment liés au chantier du CEVA, passent par l'axe Tronchet-Jeandin et le surchargent, alors qu'ils avaient compris qu'un tracé avait été défini au départ pour la circulation du chantier et que celui-ci évitait précisément cet axe.

Ils espèrent que les tracés convenus soient respectés et que ce trafic fortement incommodant cesse enfin.

Nous vous remercions donc de vous renseigner et de nous revenir à ce sujet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif :

Ph. DECREY
Conseiller administratif
délégué à la circulation

Annexe : mentionnée

Copie : Association Résidence Apollo p.a Monsieur Ashwani SINGH

Projet CEVA Rue de Lausanne 16 bis · 1201 Genève

Commune de Thônex
Chemin du Bois-Des-Arts 58
Case postale 64
1226 Thônex

A l'att. de M. DECREY

MAIRIE DE THÔNEX			
Copie à:			
Reçu le : 26 SEP. 2014			
CA	<input checked="" type="checkbox"/>	SOCIAL	
SECR	<input type="checkbox"/>	APM	
TECH	<input checked="" type="checkbox"/>	ESPV	
GEN	<input type="checkbox"/>	VOI	
CPTA	<input type="checkbox"/>	CULTURE	

Genève, le 5 septembre 2014

N/réf: CEVADd.Thônex.20140905

V/réf: CA-PHD/sbs/2014-0802

Concerne: Ltx 37.20 – Axe Tronchet-Jeandin

Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 02 septembre 2014 nous pouvons vous répondre sur différents points.

Tout d'abord en visionnant les différentes photographies transmises nous pouvons potentiellement reconnaître un véhicule provenant du chantier CEVA (photographie en haut à gauche de la dernière page). Malheureusement pour Monsieur Ashwani K. Singh, nous ne pouvons pas incriminer ce véhicule car l'itinéraire utilisé est celui imposé par la DGT (anciennement DGM).

Nous vous avons fait parvenir le 9 septembre 2013, sans remarque en retour de votre part, le document sur lequel apparaît les itinéraires imposés par la DGT pour les diverses sorties du chantier CEVA.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Ilhan Yakut

Chef de groupe Construction

Gianfranco QUARANTA

Chef de Projet Lot 7



Thônex

ASSOCIATION RESIDENCE APOLLO
Monsieur Ashwani K. SINGH
Président ad interim
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 THONEX

Thônex, le 14 octobre 2014
CA-PHD/sbs/2014-0911

Concerne : chantier du CEVA – axe Tronchet-Jeandin

Monsieur le Président ad interim, cher Monsieur,

Nous vous prions de trouver, en annexe, la réponse du 5 septembre 2014 de la Direction du chantier CEVA suite à notre courrier du 2 septembre 2014.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président ad interim, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif :

Ph. DECREY
Conseiller administratif
délégué à la circulation

Annexe : mentionnée



Thônex

ASSOCIATION RESIDENCE APOLLO
Monsieur Ashwani K. SINGH
Président ad interim
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 THONEX

Thônex, le 4 novembre 2014
CA-PHD/sbs/2014-1042

Concerne : chantier du CEVA – axe Tronchet/Jeandin

Monsieur le Président ad interim, cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier reçu le 20 octobre 2014, dont le contenu a retenu notre meilleure attention et nous vous en remercions.

Le Conseil administratif comprend votre déception liée à la réponse de la Direction du chantier CEVA.

Cependant, nous vous informons que la surcharge du trafic des camions sur l'axe Tronchet/Jeandin provient également du chantier à Puplinge et la commune de Thônex n'a pas été consultée à ce sujet, le chantier ne concernant pas notre territoire.

Enfin, les camions sortant du chantier CEVA à la hauteur du chemin de la Gravière, empruntent l'axe François-Jacquier/avenue de Thônex.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président ad interim, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif :

Ph. DECREY
Conseiller administratif
délégué à la circulation



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

RECOMMANDEE

COPIE

M. Blaise Hochstrasser
Directeur général
Direction générale des transports
Case postale 271
1211 Genève 8

Thônex, le 5 août 2015

Concerne: Enquête publique 5080, FAO du 10 juillet 2015

Monsieur le Directeur général,

Notre association de quartier est composée d'habitants de la Résidence Apollo, 8-22 avenue Adrien-Jeandin, Thônex, ensemble d'immeubles qui compte 420 appartements et environ 1000 habitants, riverains de l'avenue Adrien-Jeandin.

Nous avons eu connaissance de la publication, dans la FAO du 10 juillet 2015, du projet de réglementation du trafic sur la route de Jussy et l'avenue de Bel-Air, selon l'enquête publique 5080.

Lorsque nous avons consulté le dossier dans les locaux de la Commune de Thônex, nous avons relevé qu'il est notamment question de remplacer trois giratoires par des carrefours réglés au moyen de feux, deux de ces giratoires étant situés sur la Commune de Thônex. Il s'agit du double giratoire dit "l'os", aux carrefours entre la route de Jussy, le chemin de la Mousse, la route d'Ambilly, le chemin du Foron et le chemin des Prés-Courbes.

La route de Jussy fait partie de ce que l'on peut considérer comme une "tangentielle est" du canton et une "dorsale" du secteur d'Arve-et-Lac qui, passant par le centre urbain de Thônex, se prolonge par l'avenue de Thônex, le pont de Sierne et le Plateau de Vessy. Cet axe est fortement engorgé et connaît déjà de longues files d'attente, matin et soir.

Le deuxième constat est qu'actuellement, le trafic de transit nord-sud passant par le centre urbain de la commune emprunte préférentiellement l'axe Tronchet-Jeandin plutôt que l'avenue de Thônex, l'avenue François-Jacquier et la route de Jussy, parcours pourtant théoriquement préférentiel selon la hiérarchie des routes figurant dans les Plans directeurs. Rappelons que l'axe Tronchet Jeandin comprend deux écoles, un établissement EPI, trois crèches, la Salle des fêtes, la piscine municipale, l'Auberge communale et l'unique sortie du parking du Centre commercial de Thônex, de même qu'une forte densité d'habitat.



Or les transformations des carrefours qui font l'objet de la présente enquête publique ne font rien pour régler les problèmes chroniques de circulation que connaît notre commune. Bien plus que des entraves supplémentaires à l'écoulement du trafic, la route de Jussy a un criant besoin d'aménagements permettant de le fluidifier, sachant qu'avec la future urbanisation des Communaux d'Ambilly, sa charge en trafic va encore augmenter. S'agissant de la charge de trafic sur l'axe Tronchet-Jeandin, une modification relativement simple du carrefour entre la route de Jussy (tronçon dit "de Rolex") et l'avenue Tronchet, où notamment le stop est actuellement placé à l'envers du bon sens, permettrait déjà un net soulagement, mais d'autres mesures seraient probablement également nécessaires.

Nous regrettons notamment que l'occasion n'ait pas été saisie pour modifier les carrefours entre la route de Jussy, d'une part, et l'avenue Tronchet et le chemin de la Mousse, d'autre part, car nous estimons qu'avant d'envisager des mesures dont l'utilité et l'efficacité ne font pas l'unanimité, il serait bon d'accorder la priorité à la résolution des problèmes existants et au bien-être des habitants actuels du centre urbain de notre commune.

En espérant que vos services tiendront compte de nos observations et que l'on s'attaquera enfin aux vrais problèmes de circulation que connaît quotidiennement Thônex et ce depuis fort longtemps, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour l'Association Résidence Apollo

Ashwani K. Singh
Président par intérim

Copies:

Mairie de Thônex:

- Monsieur Philippe Decrey, Maire, en charge de la Circulation
- Monsieur Pascal Uehlinger, Conseiller administratif, en charge de l'Urbanisme



Thônex

ASSOCIATION RESIDENCE APOLLO
P.a Monsieur Ashwani SINGH
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 THONEX

Thônex, le 14 septembre 2015
CA-PHD/sbs/2015-0850

Concerne : Dossier enquête publique N° 5080
Route de Jussy/avenue de Bel-Air
Circulation

Monsieur,

Nous nous référons à l'objet mentionné en titre et vous informons que nous avons pris note de vos remarques y relatives.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif :

Ph. DECREY
Maire



DETA - DGT
DG
Case postale 271
1211 Genève 8

Association Résidence Apollo
Monsieur Ashwani K. Singh
16 avenue Adrien Jeandin
1226 Thônex

N/réf. : BH/GW/FO Aigle 606538-2015

Genève, le 20 novembre 2015

Concerne : vos observations à l'enquête publique n°5080

Monsieur,

Vos observations à l'enquête publique n°5080 du 5 août me sont bien parvenues et je vous en remercie.

Elles ont été versées au traitement des différentes oppositions et observations reçues avant la prise de l'arrêté définitif de circulation lié à l'autorisation de construire du maillon routier des Communaux d'Ambilly pour accompagner le développement de 610 logements prévus en première étape et des 630 logements prévus en deuxième étape.

Le laps de temps entre notre réponse et vos observations s'explique par la volonté de traiter toutes les observations à l'enquête publique et à l'autorisation de construire de manière coordonnée entre les différents services de l'Etat et les promoteurs du développement des Communaux d'Ambilly.

Les études pour la réalisation du maillon routier et l'intégration de ce nouvel axe au réseau routier ont abouti à la définition d'une stratégie d'organisation de la mobilité devant permettre une vitesse commerciale élevée des transports collectifs, de manière à proposer une alternative intéressante à la voiture individuelle pour les habitants actuels et futurs dans un secteur qui va connaître une forte mutation avec la mise en service du Léman Express, dont la gare de Chêne-Bourg sera la porte d'entrée.

Cette stratégie d'organisation de la mobilité qui sera mise en œuvre pour l'arrivée des premiers habitants du futur quartier des Communaux d'Ambilly permettra d'éviter une saturation généralisée aux heures de pointe. La mise en place de carrefours à feux à la place des giratoires permettra le contrôle des flux en application de la stratégie de circulation décidée, ce qui permettra d'assurer une relative fluidité du trafic.

Le dossier que vous avez pu consulter concerne uniquement le secteur du maillon routier, mais la stratégie d'organisation de la mobilité du secteur a été élaborée à plus large échelle. La modification des carrefours Jussy-Mousse et Jussy-Tronchet en carrefours à feux est

prévue en mesures d'accompagnement. Cela permettra d'orienter le trafic sur les voies primaires du secteur (rue François Jacquier et avenue de Thônex) en évitant d'envoyer le trafic sur l'avenue Tronchet et donc l'avenue Adrien-Jeandin. Le dossier de requête en autorisation de construire relatif à ces carrefours sera déposé par la Direction du génie civil d'ici fin 2015.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Blaise Hochstrasser
Directeur général

Copie : MM. Decrey et Uehlinger, mairie de Thônex



DETA - DGT
Case postale 271
1211 Genève 8

Association Résidence Apollo
p/a M. Ashwani SINGH
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 Thônex

N/réf. : S.Achi/vb/2015-00326 600956-2016

Genève, le 16 février 2016

Concerne : Enquête publique N° 5080

Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 27 janvier dernier concernant l'objet cité en titre et dont le contenu a retenu toute notre attention.

Votre demande a été transmise à M. Orvain (tél. 022.546.78.31), collaborateur responsable de cette étude.

Nous ne manquerons pas de la traiter dans les meilleurs délais et de vous faire part de nos conclusions ultérieurement.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Santiago Achi
Responsable technique
Direction régionale Arve-Lac



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

COPIE

M. Blaise Hochstrasser
Directeur général
Direction générale des transports
Case postale 271
1211 Genève 8

Thônex, le 27 janvier 2016

Concerne: Enquête publique 5080, FAO du 10 juillet 2015

Monsieur le Directeur général,

J'ai bien reçu votre courrier du 20 novembre 2015 répondant au mien du 5 août 2015 sur le sujet cité en titre et, au nom de notre association, je vous en remercie.

J'observe avec satisfaction que les mesures d'accompagnement du nouveau maillon routier des Communaux d'Ambilly s'étendent à l'ensemble des carrefours de la route de Jussy, allant de Mon-Ideé à l'avenue Tronchet, répondant ainsi à une des remarques formulées dans mon précédent courrier.

Par contre votre courrier ne traite pas de la question du trafic de transit entre cette même route de Jussy et l'avenue de Thônex, ainsi que sur les voies assurant la liaison entre les deux, au cœur même de Thônex. Nous sortons bien sûr ici du périmètre strict des mesures d'accompagnement des Communaux d'Ambilly, mais la future urbanisation de ce secteur aura bien évidemment un impact sur la charge de trafic - déjà élevée voire saturée - dans le centre urbain de notre commune. Or si beaucoup d'efforts ont été déployés pour préserver les futurs habitants des Communaux d'Ambilly de toutes sortes de nuisances et pour leur assurer un cadre idyllique, il s'agit bien évidemment de ne pas le faire au détriment des nombreux habitants actuels, logés à l'extérieur du périmètre MICA ainsi que dans le centre de Thônex.

Vu l'augmentation probable de la charge de trafic sur le route de Jussy, la question qui nous préoccupe est de savoir si les feux qui remplaceront les giratoires, les "stop" et les "cédez le passage" permettront réellement et efficacement de diriger le trafic par là où il est sensé passer¹ afin de respecter la hiérarchie du réseau routier, tout en assurant sa fluidité.

Or, actuellement et depuis fort longtemps, cette hiérarchie n'est pas respectée, notamment en raison de l'aménagement parfois aberrant de certains carrefours². Ainsi, c'est bien par les avenues Tronchet

¹ Par la route de Jussy et la rue François-Jacquier, et non par les avenues Tronchet et Adrien-Jeandin.

² J'invite vos services à examiner les marquages, la signalisation, les voies de présélection et la programmation des feux, tout particulièrement sur les carrefours suivants, à la lumière de la hiérarchie du réseau routier: avenue Tronche/route de Jussy, rue de Genève/rue François-Jacquier, rue de Genève/avenue Tronchet et le giratoire du Petit-Senn. Nous ne nous attarderons toutefois pas sur la situation actuelle vouée à être profondément modifiée, si ce n'est pour regretter au passage les nombreuses années durant lesquelles ces aménagements, contraires au but recherché, peu visibles ou encore inexistant, ont été tolérés.



et Adrien-Jeandin que passe majoritairement le trafic de transit, qui comprend les tracteurs agricoles, les camions malaxeurs et les camions de chantier véhiculant terre, sable, gravier et gravats, rendant cette hiérarchie vide de tout sens.

Fluidifier l'axe prioritaire, c'est éviter que le trafic ne percole à travers les rues secondaires et de quartier qui, quant à elles, doivent bien évidemment être "rendues" aux habitants afin de servir aux liaisons locales, à la mobilité douce et aux "espaces rue".

Vous conviendrez que c'est loin d'être le cas actuellement, mais c'est pourtant bien ce que nous attendons des aménagements futurs. Ceux-ci peuvent paraître à première vue prometteurs, mais le diable peut parfois se cacher dans les détails. Aussi, nous aimerions un éclaircissement sur les points suivants qui relèvent des mesures d'accompagnement des Communaux d'Ambilly:

- Les aménagements prévus de tous les carrefours sur la route de Jussy, depuis Mon-Ideé à la rue de Genève : marquage, feux, programmation des feux...
- Les comptages actuels et les flux prévisionnels simulés à l'aide de l'outil « VISUM » développé par CITEC, sur la route de Jussy, l'avenue Tronchet, l'avenue Adrien-Jeandin, la rue François-Jacquier et l'avenue de Thônex

...ainsi que sur certains éléments qui n'en relèvent pas directement, tels que :

- L'aménagement prévu de l'avenue de Thônex sur son tracé entre l'avenue de Petit-Senn et la rue de Genève, ainsi que du giratoire du Petit-Senn
- L'aménagement prévu des giratoires reliant François-Jacquier/Peillonex/route de Jussy/Gravière, et Petit-Senn/Jeandin/av. de Thônex

Consentiriez-vous à répondre à une invitation de notre association afin qu'un de vos collaborateurs nous présente ces différents aménagements et réponde à nos questions? Une telle rencontre riche en informations intéresserait fortement nos membres et permettrait, je l'espère, de dissiper malentendus, *a priori* négatifs et anxiétés, et de conclure sur une note positive.

Je vous contacterai prochainement dans ce sens. D'ici-là et dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour l'Association Résidence Apollo

Ashwani K. Singh
Président par intérim

Copies:

Mairie de Thônex:

- Monsieur Philippe Decrey, Maire, en charge de la Circulation
- Monsieur Pascal Uehlinger, Conseiller administratif, en charge de l'Urbanisme



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports

DETA - DGT
DG
Case postale 271
1211 Genève 8

Association Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
Avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

N^oréf. : BH/GW/FDA/601632-2016

Genève, le 29 février 2016

Enquête publique 5080, FAO du 10 juillet 2015

Monsieur,

Votre lettre du 27 janvier 2016 relative à l'objet mentionné sous rubrique m'est bien parvenue et a retenu ma meilleure attention.

Comme vous le suggérez, le plus simple est effectivement de se rencontrer pour une présentation des mesures d'accompagnement et répondre à vos questions.

Pour ce faire, je vous prie de prendre contact avec M. Gérard Widmer, directeur pour la région Arve-Lac (022 546 78 32, gerard.widmer@etat.ge.ch).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Blaise Hochstrasser
Directeur général

Répons1000003.DOCX

Direction générale des transports • Chemin des Olliquettes 4 • 1213 Petit-Lancy
Tél. +41 (0) 22 546 78 02 • Fax +41 (0) 22 546 78 01 • E-mail blaise.hochstrasser@etat.ge.ch • www.ge.ch/transports
Lignes TPG : 14 - 21 - 22 - 23 - K - L - arrêt : Les Esserts / Parking Lancy Centre



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

COPIE

M. Blaise Hochstrasser
Directeur général
Direction générale des transports
Case postale 271
1211 Genève 8

Thônex, le 21 mars 2016

Concerne: Enquête publique 5080, FAO du 10 juillet 2015

Monsieur le Directeur général,

J'ai bien reçu votre courrier du 29 février 2016 en réponse au mien daté du 27 janvier 2016 et, au nom de notre association, je vous en remercie.

Je vous remercie tout particulièrement d'avoir accueilli favorablement notre requête pour une présentation, par vos services, des mesures de régulation de la circulation prévues dans notre quartier.

Sur votre suggestion, je prendrai donc très prochainement contact avec M. Gérard Widmer afin d'explorer ses disponibilités pour une rencontre dans les prochains mois, par exemple en juin ou septembre 2016.

En vous remerciant encore, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour l'Association Résidence Apollo

Ashwani K. Singh
Président

Copies:

Mairie de Thônex:

- Monsieur Philippe Decrey, Maire, en charge de la Circulation
- Monsieur Pascal Uehlinger, Conseiller administratif, en charge de l'Urbanisme
- Monsieur Gérard Widmer, DGT, Directeur pour la région d'Arve-et-Lac



DETA - DGT
DG
Case postale 271
1211 Genève 8

Association Résidence Apollo
p.a. Ashwani Singh
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 Thônex

N/réf. : BH/GW

Genève, le 16. MAR. 2016

Concerne : Enquête publique N° 5080 FAO du 10 juillet 2015

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 27 janvier qui m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Comme vous le suggérez, le plus simple est effectivement de se rencontrer pour une présentation des mesures d'accompagnement et ainsi pouvoir répondre à toutes vos questions.

Dès lors, je vous propose de prendre contact avec Monsieur Gérard Widmer, directeur pour la région Arve-Lac (tel. 022 546 78 32, gerard.widmer@etat.ge.ch) afin de fixer une date pour cette rencontre.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous présente, cher Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Blaise Hochstrasser
Directeur général